

Madame, Monsieur, Chers élèves,

Pour information, vous pouvez prendre connaissance ci-dessous des principaux points qui vous concernent dans la circulaire 7515 du 17 mars transmise aux écoles par Madame la Ministre Caroline Désir.

Vous pourrez constater que cette circulaire donne des balises précises qui correspondent aux balises données à nos enseignants il y a quelques jours.

La priorité est donc bien de garder un lien pédagogique avec nos élèves, de rester disponible pour eux et de veiller à entretenir les acquis, à les consolider ou à remédier à des difficultés.

#### CONCERNANT LA CONTINUITE DES APPRENTISSAGES

Les leçons sont suspendues par arrêté de l'autorité fédérale. Les cours ne peuvent donc pas être dispensés.

Des travaux à domicile peuvent être prévus. Les modalités sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives dans le respect des balises suivantes, dans un souci d'assurer une égalité devant les apprentissages :

- Les travaux ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe ; ils doivent s'inscrire dans une logique de remédiation-consolidation-dépassement ;
- Les travaux doivent être proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer, en tenant compte de l'absence d'accompagnement pédagogique des élèves, qui seront parfois seuls à la maison. Le travail doit donc pouvoir être réalisé en parfaite autonomie ;
- Si l'enseignant recourt à des modalités d'apprentissage en ligne, il doit impérativement s'assurer que chaque élève du groupe-classe dispose du matériel et du soutien pour s'y consacrer dans des conditions optimales ;
- Si des supports papiers sont distribués, tout doit être mis en place sur le plan organisationnel pour garantir un accès à tous les élèves ;
- Il est recommandé autant que possible de mobiliser les moyens technologiques disponibles pour maintenir un lien social avec et entre les élèves autour des travaux proposés, pour autant que chacun puisse y participer ;
- Les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative (sans notation).

#### EVALUATION EXTERNE (CEB, CE1D, ...)

En ce qui concerne les évaluations externes, les contacts seront poursuivis avec les services de l'administration, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les fédérations d'associations de parents.

En aucun cas, les circonstances exceptionnelles que nous connaissons ne pourront porter préjudice à la scolarité des élèves. Une décision sera prise au terme du congé de printemps, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises à ce moment.

## CONCERNANT LES STAGES

A ce stade, les stages sont suspendus jusqu'au terme des vacances de printemps, à l'exception des stages pour lesquels un volume de prestation horaire est défini par une réglementation (aspirant/aspirante en nursing, puériculteur/puéricultrice, assistant/assistante pharmaceutico-technique et le quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, section soins infirmiers) et plus généralement des stages menés dans le secteur paramédical, si : - Les conditions de sécurité sont rencontrées dans la réalisation du stage ;

- Les autorités responsables du lieu de stage acceptent sa poursuite.

Les modalités de récupération des stages non-prestés seront définies ultérieurement, en fonction de la durée de la suspension de ceux-ci.

Pour vos diverses questions concernant l'organisation de l'école durant ces semaines, nous vous invitons à nous contacter via : [info-covid@asty-moulin.be](mailto:info-covid@asty-moulin.be)

Nous vous prions, Madame, Monsieur, chers élèves, de croire en l'entier dévouement de l'équipe éducative.

Le Comité Directeur du Centre Asty-Moulin.